



Europe du Sud-Est

Environnement opérationnel

Les habitants des Balkans occidentaux, y compris quelque 130 000 réfugiés et 430 000 déplacés internes dont l'existence a été bouleversée par les guerres survenues en ex-Yougoslavie, ont été témoins d'importantes évolutions politiques en 2006. L'événement le plus notable a sans doute été le référendum organisé en mai au Monténégro, qui a abouti le 3 juin 2006 à une déclaration d'indépendance par laquelle le Monténégro se dissociait de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro. Une semaine plus tard, la République du Monténégro devenait le 192^e État membre de l'Organisation des Nations Unies.

Les négociations sur le futur statut de la province du Kosovo (Serbie) ont débuté avec la nomination, en novembre 2005, de Martti Ahtisaari au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut. Les recommandations de M. Ahtisaari serviront de point de départ à la décision du Conseil de sécurité sur le futur statut de la province.

Bien que la situation sur le plan de la sécurité et de la liberté de mouvement se soit améliorée au Kosovo, les populations minoritaires dans la province (notamment les Serbes de souche et les Roms) sont toujours victimes de harcèlement, de violences mineures et d'abus au quotidien. Il est donc nécessaire d'assurer une protection internationale et de renforcer les dispositifs de préparation et d'intervention de l'UNHCR, en attendant qu'une décision soit prise quant au statut du Kosovo.

Albanie

Bosnie-Herzégovine

Croatie

Ex-République Yougoslave de Macédoine

Monténégro

Serbie



Les objectifs de la Déclaration de Sarajevo, rendue publique en janvier 2005, sont de mettre fin à tous les déplacements de population dans la région d'ici la fin de 2006 et de faciliter le retour ou l'intégration sur place des réfugiés et des déplacés internes. Mais ils ne seront pas atteints dans les délais prévus. Ceci s'explique en partie par la persistance des problèmes liés aux droits de location-occupation et par la morosité de la conjoncture socio-économique, deux facteurs qui font obstacle à la réinsertion ou à l'intégration locale dans la région.

Stratégie

La stratégie de l'UNHCR en Europe du Sud-Est est centrée sur les populations déplacées au-delà ou en deçà des frontières par les guerres survenues en Croatie et en Bosnie-Herzégovine (BiH), sur les réfugiés ou les personnes déplacées à l'extérieur ou à l'intérieur du Kosovo et sur la consolidation des régimes d'asile.

Le Haut Commissariat continuera de rechercher des solutions pour les personnes déplacées par les guerres en Croatie et en BiH. Dans le même temps, il réduira son engagement opérationnel dans la région. Une telle décision est motivée par le constat que le principal besoin a trait au développement, la mise en place de solutions durables pour les populations déplacées étant liée à l'amélioration de la situation socio-économique. Le retrait de l'UNHCR s'accompagnera de la fermeture de trois bureaux sur le terrain en BiH et de deux antennes en Croatie.

Cette fermeture permettra au Haut Commissariat de concentrer son attention sur le Kosovo. Il y appliquera une

stratégie souple, afin de faire face à un environnement qui évolue rapidement et coopérera avec ses partenaires pour prodiguer une aide aux plus vulnérables des réfugiés et des déplacés internes. L'UNHCR étudiera également les possibilités d'intégration sur place et de rapatriement, sous réserve d'avoir obtenu l'assentiment des autorités et des déplacés.

L'objectif global de l'UNHCR dans la région est d'aider les gouvernements et les autres acteurs nationaux à édifier des systèmes d'asile susceptibles d'offrir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile une protection conforme aux normes internationales. Il reste beaucoup à faire pour pleinement appliquer les législations sur l'asile et développer des conditions d'accueil adéquates. Le Haut Commissariat s'est également fixé pour objectif de mettre en place des systèmes de suivi et d'orientation des victimes de violences sexuelles et sexistes à l'échelle de la région.

Contraintes

Pour les raisons évoquées ci-dessus, il semble peu probable que les objectifs de la Déclaration de Sarajevo relatifs aux personnes déplacées par les guerres en Croatie et en BiH soient atteints dans les délais fixés. La recherche de solutions durables est également entravée par le chômage et par des obstacles bureaucratiques.

Au Kosovo, la situation précaire des minorités et les incertitudes quant à l'issue des négociations relatives au statut contrarient la recherche de solutions durables en faveur des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR dans la province.



Un projet destiné à renforcer l'autonomie des déplacés au Monténégro. UNHCR / C. Cazurro

Opérations

En **Albanie**, l'UNHCR continuera de coopérer avec le Gouvernement pour protéger et assister les demandeurs d'asile et les réfugiés. À ce titre, il suivra la procédure de détermination du statut de réfugié assurée par les autorités, recherchera des solutions pour remédier durablement à la situation des réfugiés reconnus comme tels et leur procurera un hébergement temporaire, principalement au Centre national d'accueil.

En **Croatie**, le Haut Commissariat réduira ses capacités de suivi de la population de « l'après-Dayton » qui relève de sa compétence (essentiellement des rapatriés de Serbie et de BiH) en fermant ses antennes de Sisak et de Knin. Il continuera néanmoins d'offrir une orientation et une aide juridiques pour faciliter le règlement des litiges fonciers et immobiliers. En outre, l'UNHCR œuvrera, avec le Gouvernement, à la mise en place d'un système d'asile efficace et équitable, conforme aux normes internationales.

À la fin du premier semestre 2006, l'**ex-République yougoslave de Macédoine** accueillait environ 2 000 réfugiés, appartenant pour la plupart à des minorités ethniques – notamment rom, ashkali et « égyptiennes » – ayant fui le Kosovo en 1999. La recherche de solutions durables en faveur de ces réfugiés est contrariée par les incertitudes qui

planent sur le statut définitif de la province et par l'absence de possibilités d'intégration locale. L'UNHCR continuera donc de dispenser une aide vitale à ces populations et veillera, par son action auprès du Gouvernement, à ce qu'elles soient autorisées à demeurer dans le pays. En tirant parti du système de suivi et d'orientation qui a été mis en place, le Haut Commissariat accordera une attention particulière à la violence sexuelle et sexiste, particulièrement intense au sein de ce groupe de personnes.

Au **Monténégro**, l'UNHCR s'attachera à identifier des solutions durables pour les réfugiés originaires de BiH et de Croatie en poursuivant les rapatriements librement consentis et en fermant progressivement le centre collectif. Il mettra davantage l'accent sur l'aide aux personnes originaires du Kosovo qui se sont réfugiées au Monténégro en 1999, ainsi que sur la recherche de solutions à leur situation. À ce titre, le Haut Commissariat s'efforcera notamment de clarifier leur statut, afin de prévenir des cas d'apatriodie. Le Monténégro ayant adopté une nouvelle loi sur l'asile en 2006, l'UNHCR entend à présent aider les autorités à l'appliquer. Ces activités sont liées aux opérations que le Haut Commissariat mène dans les pays limitrophes.

Les opérations de l'UNHCR en **BiH** et en **Serbie** (Kosovo compris) sont décrites plus en détail dans des chapitres à part.

Budget (dollars E.-U.)		
Pays	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Albanie	1 119 392	734 890
Bosnie-Herzégovine	10 688 257	6 702 164
Croatie	4 513 641	3 191 177
Monténégro	0	2 162 812
Serbie ¹	24 918 958	20 956 650
Ex-République yougoslave de Macédoine	3 901 288	3 085 829
Total	45 141 536	36 833 522

¹ Inclut en 2006 les activités mises en œuvre au Monténégro totalisant 2 387 055 dollars E.-U.

